

A l'initiative de plusieurs sénateurs, nous avons reçu une délégation d'avocats des barreaux des Hauts de France venus nous exprimer leur mécontentement sur les mauvaises conditions dans lesquelles la justice travaille depuis des années.

Ils nous ont fait part de leur attachement à leur profession et nous dire combien la réforme de leur régime de retraite voulue par le gouvernement est profondément injuste.

Si cette caisse autonome s'est constituée, c'est parce qu'en 1945, lorsque le système de retraite a été créé, on n'a pas voulu les inclure dans le régime général.

Cette caisse autonome pour pourvoir à leur retraite présente aujourd'hui un excédent de 2 milliards provenant des seules cotisations des avocats et reverse plus de 100 millions d'euros par an au régime général dans le cadre de la solidarité.

C'est bien légitimement que les avocats se demandent pourquoi modifier un système qui fonctionne bien et dont les adhérents sont très contents si ce n'est que le Gouvernement veut faire main basse sur la « cagnotte » qu'ils ont constituée eux-mêmes ?

Aujourd'hui, on veut doubler leur cotisation de 14 à 28 % ! et diminuer leur retraite de base de 1450 € à 1000 €.

Là ce n'est pas comme dans l'Education Nationale, le Gouvernement ne prévoit pas dans son projet de loi pour les enseignants de compenser les pertes de retraite.

Pour la première fois, les 165 barreaux de France sont en grève depuis plus de 5 semaines, du jamais vu dans l'histoire du monde judiciaire. Cette réforme consiste en un mépris total de la profession, mais elle est surtout une véritable régression sociale injuste que les avocats ne peuvent raisonnablement accepter.

Les jeunes avocats qui ont choisi cette profession dans un idéal de défense des libertés publiques vont payer les pots cassés, ainsi qu'environ les 35 000 assistants des cabinets qui

verront leurs emplois menacés ou disparaître.

Nous défendrons leur régime et le Gouvernement serait bien inspiré de le laisser en l'état puisqu'il marche et de s'occuper des régimes qui ne marchent pas.

